

**COMMUNE DE FEINGS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**7 JUILLET 2016**

*L'an deux mil seize, le 7 du mois de juillet à 19 h, le conseil municipal de Feings s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Karine MICHOT, maire de Feings.*

**PRESENTS:** Karine MICHOT, Christophe BESNE, Gilles SAGET-LETHIAS, Hervé BARON, Éric LEBERT, Nicole LOUVEAU, Jérôme MARCADET Claude PASDELOUP, Philippe TINGAULT

**ABSENTS :** Séverine MARTY BESCHON (a donné procuration à Nicole LOUVEAU), Yannick CONGRAS, Pascal JAULIN, Leïla SALHI, Marc REUILLON, Alexandra TINGAULT

**Secrétaire de séance élu:** Eric LEBERT

**PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS-  
PROJET DE FUSION**

Madame la Maire expose que le 14 juin 2016, le préfet a fixé par arrêté N° 41-2016-06-14-003 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion des Communauté de communes de Val-de-Cher-Controis et du Cher à la Loire.

A compter de la notification de l'arrêté chaque organe délibérant, inclus dans le projet de fusion, dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer.

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 35 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-41-3 relatif à la fusion des établissements publics de coopération intercommunale,
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2000 modifié, portant création de la Communauté de communes du Cher à la Loire ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 modifié, portant création de la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;  
Vu l'arrêté préfectoral N°41-2016-0330001 du 30/03/2016 approuvant la SDCI ;
- Vu l'arrêté préfectoral N° 41-2016-06-14-003 du 14 juin 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion des Communauté de communes de Val-de-Cher-Controis et du Cher à la Loire ;
- Vu la décision du Conseil communautaire du 27 juin 2016 ;

Après délibération, le Conseil municipal a voté à l'unanimité,

- **CONTRE** le projet de périmètre entre :
  - la Communauté de Communes Val de Cher Controis comprenant les Communes de Angé, Châteauevieux, Châtillon-sur-Cher, Chémery, Choussy, Contres, Couddes, Couffy, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Fresnes, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Meusnes, Noyers-sur-Cher, Oisly, Ouchamps, Pouillé, Rougeou, Saint-Aignan-sur-Cher, Saint-Romain-sur-Cher, Sassay, Seigy, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne, Thenay, et Thésée
  - et la Communauté de communes du Cher à la Loire comprenant les communes de Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard-Val-de-Cher, Pontlevoy, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chedon, et Vallières-les-grandes.

**REGIME INDEMNITAIRE**

Suite à l'avancement de grade de l'adjoint technique 1<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et du rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, il y a lieu de délibérer pour instituer une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) pour ces nouveaux grades. Les conseillers municipaux délibèrent à l'unanimité pour l'octroi de ces indemnités.

***DECISION D'OCTROI DE SECOURS D'URGENCE SUITE INONDATIONS  
CONSEIL DEPARTEMENTAL***

Madame la Maire a rappelé les inondations de fin mai et début 2016 qui ont touchées gravement plusieurs foyers de la commune de Feings. Elle a exposé que le département a débloqué un fonds de secours aux victimes des inondations en situation de grande précarité financière institué par délibération en date du 13 juin 2016.

Considérant les situations individuelles de grande précarité de personnes sinistrées sur la commune, les conseillers municipaux, décident à l'unanimité

- d'attribuer un secours d'urgence de 600 € au bénéfice de chacun des foyers recensés dans le tableau annexé dans la présente délibération
- Le comptable de la commune de FEINGS sera chargé de la mise en paiement des aides listées par la présente décision

***FESTILLESIME 41***

Madame la Maire rappelle la délibération du 8 septembre 2015 décidant à l'unanimité l'accueil du duo piano/violoncelle « La compagnie du cédre » pour un concert avec le soutien du Conseil Général dans le cadre de FESTILLESIME 41.

Afin de minimiser le coût global du concert, la Compagnie du Cédre à ramener son cachet à 1000 €. Les conseillers municipaux, votent favorablement à l'unanimité pour ce nouveau montant de cachet.

***TRAVAUX ROUTE DE THENAY***

Madame la Maire expose la nécessité d'effectuer des travaux sur la route de Thenay afin de permettre une amélioration du service rendu à l'usager de la route (gain de sécurité et de confort) par l'amélioration de la résistance mécanique. Le montant des travaux de l'entreprise RADLE s'élève à 32 037,60 €.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité la dépense qui sera inscrite à l'article 2151.